

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 6 avril 2017**  
**Rapporteur :**  
**Madame Marie-Christine**  
**COUSTANS**

**N° 6**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 13/04/2017  
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/04/2017  
(accusé de réception du 12/04/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Acquisition d'un terrain situé rue Louis Le Bourhis, par monsieur Eric Grauffel**

**Monsieur Grauffel sollicite l'acquisition d'un terrain situé rue Louis Le Bourhis, mitoyen au site de son entreprise. Cette acquisition lui permettrait d'étendre son bâtiment.**

\*\*\*

Monsieur Grauffel a une activité de commerce sur Internet de matériel de tir sportif. Son entreprise est aujourd'hui implantée au 9 rue Louis Le Bourhis à Quimper. Il sollicite l'acquisition du terrain mitoyen à sa propriété actuelle, qui appartient à la Ville de Quimper.

Ce terrain d'une surface de 2529 m<sup>2</sup> environ, a été réservé pendant de nombreuses années à Monsieur Martin, industriel forain qui a construit un premier bâtiment au 17 de la rue Louis Le Bourhis. Monsieur Martin a cependant renoncé à acheter cette parcelle complémentaire.

Étant donné que ce terrain est difficilement accessible du fait du transformateur électrique présent au milieu de sa voie d'accès, qu'il est par ailleurs en forte pente et qu'il a partiellement été remblayé, seul un des propriétaires mitoyen peut le valoriser convenablement. Au vu des difficultés d'aménagement de ce site, il est proposé de le céder au prix de 10 € HT le m<sup>2</sup> ce qui est conforme à l'avis de France domaine.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 – de décider la cession de la parcelle cadastrée EW n° 134 et 136, d'une surface de 2509 m<sup>2</sup> environ au prix de 10 € HT le m<sup>2</sup> ;

2 - d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir avec monsieur Eric Grauffel, ou toute autre société qui s'y substituerait pour le même objet.